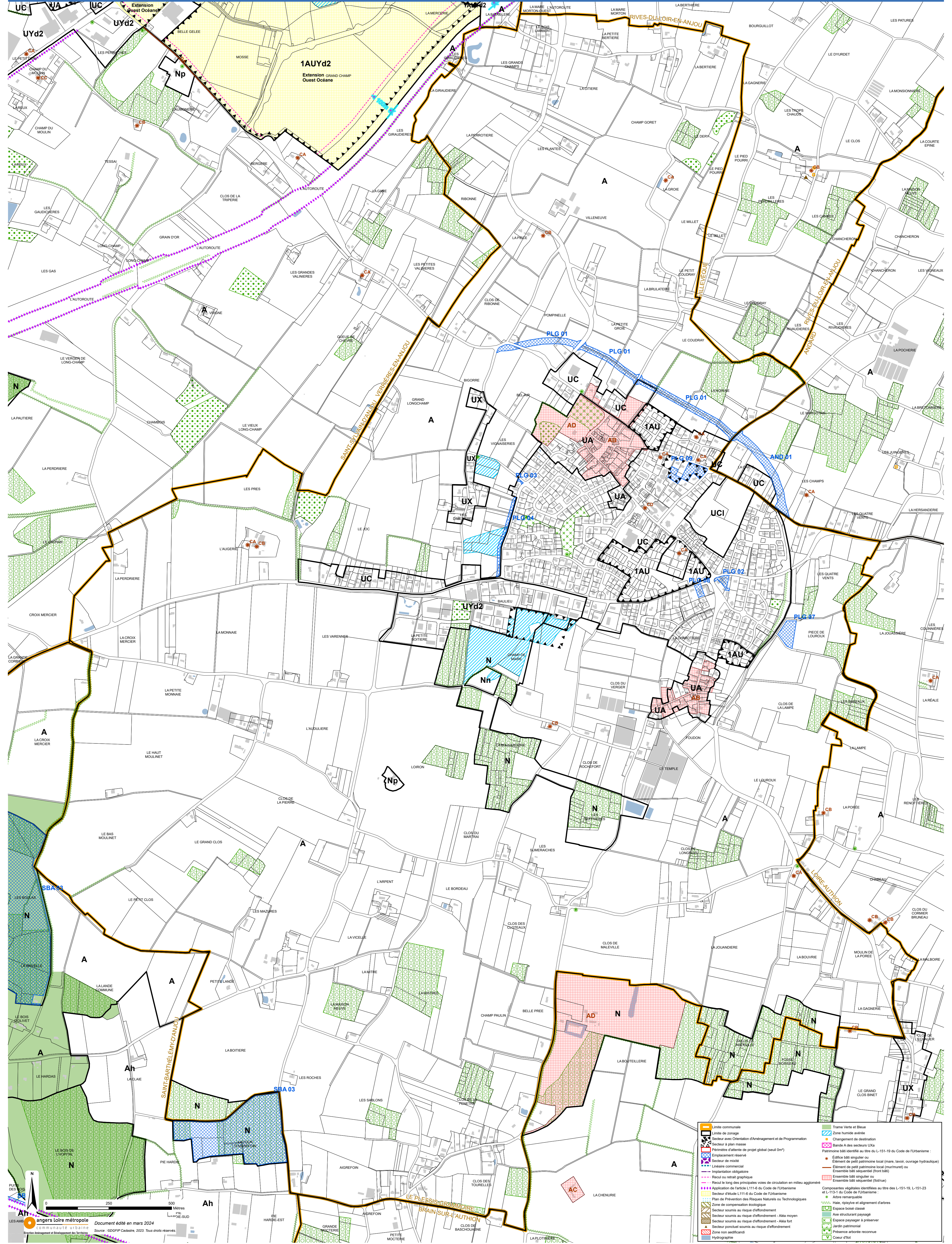




Commune du Plessis-Grammoire



	Limite communale		Trame Verte et Bleue
	Limite de zonage		Zone humide avérée
	Secteur avec Orientation d'Aménagement et de Programmation		Changeement de destination
	Secteur à plan masse		Bande A des secteurs UxA
	Périmètre d'étude de projet global (peut diff)		Patrimoine bâti identifié au titre du L-151-19 du Code de l'urbanisme :
	Emplacement réservé		• Edifice bâti singulier ou
	Secteur de mixité		• Elément de petit patrimoine local (maire, lavoir, ouvrage hydraulique)
	Linéaire commercial		• Elément de petit patrimoine local (maurmetre) ou
	Implantation obligatoire		• Ensemble bâti séquentiel (front bâti)
	Recul ou retrait graphique		• Ensemble bâti singulier ou
	Recul le long des principales voies de circulation en milieu aggloméré		• Ensemble bâti séquentiel (lotus)
	Application de l'article L.111-6 du Code de l'urbanisme		Composites végétales identifiées au titre des L-151-19, L-151-23
	Secteur d'étude L.111-6 du Code de l'urbanisme		et L-151-1 du Code de l'urbanisme :
	Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques		• Arbre remarquable
	Zone de compensation écologique		• Haie, ripisylve et alignement d'arbres
	Secteur soumis au risque d'effondrement		• Espace boisé classé
	Secteur soumis au risque d'effondrement - Aléa moyen		• Axe structurant paysag.
	Secteur ponctuel soumis au risque d'effondrement		• Espace paysager à préserver
	Zone non aedificandi		• Jardin patrimonial
	Hydrographie		• Présence arborée reconnue
			• Coeur d'ilot